

0772

Paris, le

20 JUL. 2022

Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision du 22 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Alain Houille en qualité de chef d'établissement, ordonnateur secondaire du Lycée français Jean Renoir de Munich (Allemagne) à compter du 01/09/2021 ;

Décide :

Article 1^{er} : Monsieur Alain Houille est autorisé à signer la seconde reconduction tacite du marché portant sur le transport scolaire signé initialement pour la période du 02/09/2019 au 31/08/2021 pour le Lot « transport par bus pour les cours d'EPS du secondaire », avec la société Kistler Bustouristik GmbH (Kalling 8a – 84405 Dorfen), tout acte lié au marché dans la limite du montant maximum de 94 677,00 € HT pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier Brochet

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

-23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 31 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr